



Questions: colocation, préavis, loyer

Par **marie**, le **13/10/2010** à **15:32**

Bonjour,
je suis techniquement en colocation et j'ai remis un préavis de trois mois à l'attention de mon bailleur, malheureusement ce dernier nous a quitté quelques jours avant ma lettre.. Je souhaiterai savoir comment cela se passe dans ce cas là ainsi que pour le loyer que personne du coup me réclame? N'ayant aucune réponse à mon agence je ne trouve pas de solution..
merci d'avance.

Par **aurelienMorillon**, le **14/10/2010** à **09:18**

Bonjour Marie,

Actuellement c'est une agence qui gère la location ?

Si vous n'avez pas de nouvelle de leur part, c'est peut être parce qu'ils doivent gérer la reprise du mandat avec les héritiers ?

Le plus sage serait d'organiser l'état des lieux de sortie avec l'agence, de payer le dernier mois de loyer (ou de le provisionner jusqu'à ce qu'on vous le réclame).